

CHARTRE DES ASSOCIATIONS ECO RESPONSABLES

VILLE DE CHANTILLY



PREAMBULE GENERAL AUX ASSOCIATIONS CANTILIENNES

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, la Ville de Chantilly souhaite mettre en place des actions concrètes visant à limiter l'impact du fonctionnement de ses équipements sur l'environnement en valorisant le tri de ses déchets et les gestes eco-responsables.

Il est donc apparu opportun de sensibiliser et de mobiliser les associations présentes sur la ville qui sont des acteurs importants dans la vie de la commune, tant dans leur fonctionnement quotidien, que dans leurs manifestations ponctuelles, ces dernières pouvant attirer un public nombreux.

Par leurs activités et leurs manifestations, les associations ont un impact sur l'environnement des chantiliens. La ville se doit de sensibiliser et de responsabiliser les dirigeants et les membres des associations afin de réduire cet impact et ces nuisances.

Cette chartre spécifie donc des actions et des solutions à mettre en place par les Associations.

Engagement 1 Réduire la consommation des ressources énergétiques et naturelles

Les bâtiments et les équipements sportifs sont de grands consommateurs en eau et en énergie. Il est impératif de sensibiliser les usagers aux économies d'eau et aux éco-gestes liés à l'énergie.

Actions concrètes :

- exploiter un maximum la lumière naturelle et n'allumer les lumières qu'en cas de nécessité,
- utiliser le chauffage uniquement en cas de besoin, vérifier les températures maximales selon les lieux,
- éviter de surchauffer les salles et maintenir les portes et sas d'entrée fermés,
- fermer les fenêtres et les lumières avant de quitter les lieux,
- éteindre systématiquement les lumières inutiles (vestiaires et pièces inoccupées),
- prévenir le gaspillage d'eau : vérifier qu'aucun robinet ne coule, promouvoir l'utilisation raisonnées des douches, avertir le responsable des locaux en cas de fuite, fermeture de l'eau après l'utilisation des installations.

Engagement 2 Respecter le site

Lors de la tenue de manifestations, le choix du lieu de l'événement est stratégique pour limiter l'utilisation des ressources. Etre éco-responsable, cela signifie prendre en compte l'eco-système dans lequel on développe sa manifestation. Il est impératif de prendre en compte la biodiversité autour du lieu et limiter les désordres de tout ordre, notamment les nuisances pouvant impacter le voisinage.

Actions concrètes :

- limiter le nuisance sonore, les bruits et les odeurs,
- prendre des précautions pour préserver la biodiversité et le patrimoine (limite d'accès, avertissement, panneau d'information),
- rendre le lieu propre et dans un bon état,
- nettoyer avec des produits eco-responsables,
- rappeler les bonnes pratiques attendues sur la manifestation (économie d'eau, d'énergie, de tri des déchets),
- informer les proches riverains de la tenue de la manifestation.

Engagement 3 Limiter au maximum l'empreinte écologique du transport des participants et/ou des intervenants

Le transport émet des particules fines et des gaz à effet de serre, qui contribuent directement à la pollution de l'air et au dérèglement climatique. Lors de la tenue de manifestation, il est impératif de choisir un site permettant l'utilisation de modes de transport doux et collectifs et de diminuer les déplacements.

Actions concrètes :

- choisir un lieu accessible en transport en commun, à vélo ou à pied,
- s'assurer de l'accès aux transports en commun aux horaires de l'événement,
- compenser le manque de transport par un moyen alternatif (navettes, co-voiturage).

Engagement 4 Favoriser la communication eco-responsable

La communication est l'un des vecteurs de réussite d'un événement permettant de le faire connaître et de le valoriser. Néanmoins, les actions de communication contribuent de manière significative aux impacts environnementaux. Il est impératif de penser la communication de manière responsable afin de réduire son empreinte écologique.

Actions concrètes :

- limiter l'utilisation de papier et les impressions (affiches, flyers),
- privilégier du papier recyclé ou issu de la forêt gérée durablement,
- utiliser au maximum les réseaux sociaux pour communiquer,
- limiter les outils de communication non réutilisables,
- privilégier la communication électronique.

Engagement 5 Réduire, trier et valoriser ses déchets

La grande majorité des déchets est constituée de plastiques issus de nos modes de consommation non responsables et nomades. Il est impératif de réduire la production de ces déchets en instaurant le tri sélectif et le recyclage des déchets et mettre en place des outils de sensibilisation au développement durable auprès des membres et des adhérents de l'association

Actions concrètes :

- éviter la production de déchets en estimant les besoins au plus juste pour les événements (alimentation et boissons),
- revaloriser les restes grâce au don ou au compost,
- ramasser les déchets sur les lieux de pratique
- inciter les pratiquants à vérifier la propreté des lieux avant de partir,
- bannir le plastique à usage unique (sac, verre, assiette) et les lingettes,
- faire le tri, le recyclage des déchets et communiquer sur les consignes,
- privilégier l'économie circulaire pour ne pas créer de nouveaux déchets (récupération, prêt, location, construction),
- être attentif et précautionneux au matériel et aux équipements sportifs ,

- sensibiliser ses membres et ses adhérents à travers la participation aux actions de nettoyage organisées par la Ville.

Engagement 6 Rendre l'événement accessible à tous et promouvoir l'égalité

Les manifestations sont des temps privilégiés de partage autour de valeurs communes. Or, certains publics peuvent être exclus à cause d'un handicap, d'un âge avancé ou d'une situation précaire. Les associations ont un devoir d'exemplarité, notamment en luttant contre toute forme de discrimination (genre, couleur, handicap) lors de l'événement mais aussi au sein de leur structure.

Actions concrètes :

- impliquer les habitants, notamment les personnes en situation de handicap ou en difficulté sociale en tant que participant,
- mobiliser les partenaires locaux et les entreprises de l'économie sociale et solidaire,
- rendre le lieu de la manifestation ou de l'événement accessible à tous,
- favoriser l'intergénérationnel au sein de la structure et de la manifestation.

Engagement 7 S'assurer de la transparence des décisions prises par l'association

Le développement durable implique également la construction d'une société démocratique permettant l'implication du plus grand nombre au sein de l'association, et ce à tous les niveaux.

Actions concrètes :

- impliquer l'ensemble de l'équipe dans l'association,
- garantir une bonne communication au sein même de l'équipe,
- veiller à la qualité du processus de décision,
- valoriser le travail des bénévoles.

L'ensemble des exemples d'actions concrètes eco-citoyens ci-dessus proposés ne constitue qu'une liste non exhaustive d'actions à engager.

La présente Charte devra être signée et appliquée par toute association bénéficiant :

- d'une autorisation d'occuper le domaine public délivrée par la Ville à des fins d'organisation d'événements ou de manifestation sur la voie publique,
- d'une mise à disposition gratuite ou onéreuse de salle publique par la Ville,
- d'une subvention (en numéraire ou en nature) attribuée par la Ville.

Pour l'association
Le /La Président(e)